



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....31
 Pouvoirs.....07
 Excusés..... 04
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 FÉVRIER 2026**

**N°2026-02-10 : APPROBATION DE LA CRÉATION D'UNE MAISON DE QUARTIER
 GARGAN**

Le vendredi 20 février 2026 à 19h08, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 5 février 2026.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheiredine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	CARRATALA Henri	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel		

Pouvoirs :

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

Excusés :

BONINI Bruno	HAMZA Ali
MAKHLOUF Dounia	MICONNET Olivier

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Marie-Catherine HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20260227-2026-02-10-DE
 Date de télétransmission : 27/02/2026
 Date de réception préfecture : 27/02/2026

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme GUIMARAES rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération n°2024-06-12 portant approbation du Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » et son projet communal ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 11 février 2026 ;

Considérant que le projet de création d'une Maison de quartier est destiné à renforcer le lien social, favoriser les initiatives citoyennes et à offrir un espace de proximité aux habitants du quartier Gargan, reconnu comme quartier prioritaire de la Politique de la Ville ;

Considérant l'intérêt général que représente la mise en place d'un tel équipement de proximité, lieu de rencontres, d'activités, d'échanges et de services à la population ;

Considérant que la commune est locataire d'un local en rez-de-chaussée destiné à accueillir ce nouveau service public, située au 2bis Boulevard de la République ;

Considérant que la gestion de la Maison de quartier sera assurée par la commune ;

Après en avoir délibéré ;

À la majorité par :

- 32 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MANTEL Serge
MAUROBET Catherine
MONIER Annick
COLLET Marie-Madeleine
LEROUX Pierre-Olivier
MARKARIAN Olivier
MOULINAT-KERGOAT Hélène

CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
GUIMARAES Odette
FOURNIER Marine
HERRMANN Marie-Catherine
BARATTA Jean-Pierre
CRALIS Christophe
BERTHE Éloïse
CARRATALA Henri

BEREZIN Serge
BORDES Roselyne
AOUATI Kheireddine
MILOTI Donni
DJABALI Sara
DI IORIO Rina
LAFARGUE Jean-Claude
KOUCEM Yacine
LE COZ Lucie

À AÏDOUDI Salem

ADLANI Myriam

ARNAUD Philippe

CHASSAIN Clément

BERNARD Anne

à MILOTI Donni

à HERRMANN Marie-Catherine

à COLLET Marie-Madeleine

à FOURNIER Marine

à MOULINAT-KERGOAT Hélène

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260227-2026-02-10-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

- **3 voix contre :**

BITATSI-TRACHET Françoise TRILLAUD Laurent

JOLY Nathalie à TRILLAUD Laurent

- **3 abstentions :**

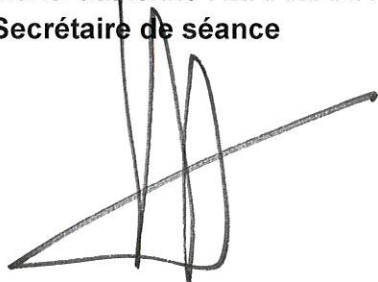
HODÉ Laurence ROSSINI Christel

RENAULT Bernadette à HODÉ Laurence

- Article 1 : Décide de créer une Maison de quartier « GARGAN » ;
- Article 2 : Acte que cette Maison de quartier sera localisée à l'adresse suivante :
2bis boulevard de la République - Livry-Gargan (93190) ;
- Article 3 : Inscrit les crédits nécessaires à son aménagement et à son fonctionnement au budget de la Commune ;
- Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération et prendre toutes les démarches nécessaires à l'ouverture effective de la Maison de quartier.

Ainsi fait et délibéré en séance le vendredi 20 février 2026.

Marie-Catherine HERRMANN
Secrétaire de séance



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



date de publication : le 27/02/2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260227-2026-02-10-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.